

Sujet : [INTERNET] Lettre d'observations et demande de renseignements de M. et Mme BENIN à mettre dans le registre de l'enquête public.
Date : Tue, 11 Oct 2022 22:26:58 +0200
De : Véronique Benin <>
Pour : pref-enquete-labuissevoiepietonne@isere.gouv.fr

Bonjour,
ci-joint notre courrier d'observations et de demande de renseignements concernant le projet de la voie piétonne. Pouvez-vous me confirmer la bonne réception et le rangement de celle-ci dans le registre.

Merci d'avance.

Respectueuses salutations

M. et Mme Benin

Mme et M. BENIN
50B chemin du Gay
38500 La Buisse

le 09 octobre 2022

Objet : enquête publique relative à l'aménagement d'une voie piétonne le long de la RD 120/commune de la Buisse.

Monsieur,

Suite à l'entretien avec M. le Commissaire enquêteur, M. Potelle Guy, nous vous faisons parvenir nos questions et observations. Nous vous prions de bien reporter notre courrier dans le registre de cette enquête.

1. **Avis sur le projet dans sa globalité :**

- Le projet est mieux ficelé et correspond mieux au besoin d'un trottoir.
- Des interrogations restent en suspend :
 - Pourquoi un trottoir aussi large (1m50) ?
 - Pourquoi n'est-il pas placé plutôt côté terrains agricoles (beaucoup de champs) au lieu du côté foncier (beaucoup d'habitations) ?
 - Pourquoi des bordures de 15 cm qui provoqueront des retenues d'eau, et qui seront peu visibles pour les automobilistes surtout la nuit....Nous préconisons des bornes d'environ 1 m équipées de réflecteurs ; beaucoup plus sécuritaires pour les piétons
- Concernant le réseau, actuellement sur poteaux, les plans fournis ne nous permettent pas de savoir si ceux-ci seront enterrés et si la fibre sera tirée par la même occasion....Est-il aussi prévu d'enterrer le réseau électrique qui se trouve de l'autre côté de la RD ? Pourriez-vous nous fournir des plans précis ?

2. **Justification de la prise de 71 m2 de terrain**

- Nous avons borné le projet et le trottoir suivant vos plans ; ainsi notre haie se situerait à 1 m de la limite du trottoir. Or d'après les éléments transmis vous nous prenez 71 m², ce qui correspond à la limite de notre haie.
- Pourquoi nous prendre plus de terrain qu'il n'est nécessaire pour ce projet ?
- Nous avons besoin d'avoir des explications pour comprendre l'emprise au sol des 71 m² car il y a discordance entre plans et écritures....
- De plus, quel est le prix de rachat de notre terrain foncier ?

3. Respect du drainage :

- le trottoir étant en goudron et le fossé sera busé : comment se feront le drainage et l'écoulement des eaux de pluie de la route et du trottoir ?
- Pourquoi ne pas privilégier le gravier ? alors que nous avons une entreprise locale (Balthazar et Cotte) avec tarif préférentiel. Cela permettra un meilleur drainage des eaux et réduira les coûts tout en respectant l'environnement (empreinte carbone).
- Le fossé étant busé ; avez-vous prévu les coûts de curage régulier ? Y aura-t'il des accès avec des plaques d'égouts ?

4. Sens de circulation

- D'après vos plans, vous prévoyez la priorité circulante du rond-point vers St Jean de Moirans. Nous pensons que les problèmes d'excès de vitesse seraient mieux résolus en inversant la priorité de passage au niveau des chicanes, en cassant la vitesse des automobilistes provenant du rond-point.

5. Patrimoine :

- Dans l'intersection D120/Chemin du Gay : la croix existante actuellement n'apparaît plus sur les plans. Avez-vous prévu de la replacer ? et dans ce cas, il serait opportun de la positionner de l'autre côté de la rue (gêne visuelle à l'intersection) Nous tenons aussi à préserver notre patrimoine...

En espérant obtenir réponses et arguments par rapport à tous nos points soulevés, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

M. et Mme BENIN